



NOUVELLE SÉRIE Vol. 5, No 6  
Publié avec l'aide financière de l'UNESCO ; paraît mensuellement

## Point de vue

### Energie et conservation

Le temps est révolu où les spécialistes de la conservation pouvaient se permettre d'ignorer, ou de négliger, les forces économiques et sociales qui façonnent les sociétés humaines. A notre époque, tous les efforts pour conserver la nature, tels que la création de parcs nationaux et la protection de la flore et de la faune sauvages, risquent d'être entrepris en pure perte, si elles ne tiennent pas compte des bouleversements technologiques qui se produisent partout dans le monde. A l'heure actuelle, l'une de ces mutations, et non la moindre, se manifeste dans le secteur de l'énergie. Les modalités futures qui seront adoptées pour développer et utiliser les ressources énergétiques, marqueront profondément l'avenir de la conservation de la nature.

La pénurie croissante de pétrole et de gaz naturel, et leurs coûts élevés, conduisent inéluctablement à l'utilisation de nouvelles sources d'énergie. A cet égard, les vingt-cinq prochaines années seront décisives, car, au cours de cette période, l'humanité devra s'émanciper de sa dépendance vis-à-vis des combustibles traditionnels et leur trouver des substituts.

Le développement futur de l'énergie intéresse la conservation de la nature sur deux plans: extraction des ressources énergétiques de l'environnement, et applications aux activités humaines. Depuis longtemps, l'extraction préoccupe les spécialistes de la conservation — notamment l'extraction du charbon à ciel ouvert — car elle contribue en tout premier lieu à défigurer l'environnement. Ils s'inquiètent aussi du déversement massif d'effluents polluants par les usines productrices d'énergie. Cependant, il est tout aussi important de se soucier de la manière dont l'énergie est utilisée: en économisant les ressources, ou au contraire, en les gaspillant. L'augmentation continue de la demande en énergie, risque d'avoir de graves répercussions sur la qualité de la vie et sur l'état de la biosphère.

Si la demande en énergie doit continuer d'augmenter au rythme de 5 % par an — chiffre communément avancé par les experts — il est impossible de prévoir par quels moyens on évitera, au cours des prochaines décennies, l'exploitation massive des combustibles fossiles restants, notamment les sables bitumeux, le charbon, et les schistes bitumeux. En admettant même que les centrales productrices d'énergie nucléaire puissent se multiplier à un rythme par ailleurs tout à fait irréaliste, au cours des 25 prochaines années, l'énergie nucléaire produite ne couvrira qu'une faible partie de la demande totale en énergie. Le problème de la demande croissante en énergie doit préoccuper les défenseurs de la nature, puisque tant le développement de l'énergie nucléaire, que l'utilisation accrue des combustibles fossiles, auront de graves répercussions sur l'environnement.

Cependant, on s'est aperçu que seules des mesures de conservation de l'énergie, destinées à éviter le gaspillage, pourraient chaque année réduire sensiblement la demande mondiale en énergie, sans pour autant abaisser le niveau de vie. De telles mesures permettraient d'éviter un développement trop rapide, et dangereux, de l'énergie nucléaire; par ailleurs, elles freineraient l'exploitation du charbon et des schistes

bitumeux et les dégradations de l'environnement qui s'en suivent. Il est possible de satisfaire les besoins prévisibles de l'humanité, tout en évitant à la fois les dangers liés à l'utilisation de combustibles radioactifs, et le cortège de dégradations et de pollutions qui accompagne l'utilisation accrue des combustibles fossiles; il suffirait que les mesures de conservation de l'énergie aillent de pair avec l'exploitation d'autres ressources énergétiques: énergies solaire, éolienne, géothermique, et utilisation des déchets organiques.

Malheureusement, la plupart des nations ont une structure économique qui les lie étroitement à l'utilisation de combustibles fossiles, et beaucoup d'entre elles se précipitent vers l'énergie nucléaire, y voyant la seule autre solution possible. Ce n'est qu'au prix d'une transition difficile que les puissances industrielles parviendront, d'une part, à fonder leur économie sur des ressources énergétiques renouvelables ou quasiment inépuisables et, d'autre part, à éviter la destruction irréversible de la nature, avec tous les risques que cela entraînerait pour l'homme. Cependant, il faut noter que ces dernières années, les pays non industrialisés sont devenus, eux aussi, beaucoup trop dépendants vis-à-vis des combustibles fossiles: pour produire les quantités toujours plus grandes de denrées alimentaires dont ils ont besoin, ces peuples se tournent vers une agriculture hautement mécanisée, et l'utilisation massive d'engrais chimiques, qui entraînent l'utilisation du pétrole et du gaz naturel. Il faudra du temps pour passer d'une agriculture utilisant de l'énergie importée à une agriculture fondée sur l'énergie disponible sur place, mais à longue échéance, cette évolution se révélera capitale.

Afin d'éviter de graves troubles sociaux et la dégradation de l'environnement, les nations doivent ménager une transition sans heurts d'une industrie fondée sur les combustibles fossiles vers une économie reposant sur l'utilisation d'énergies renouvelables et sans risques pour l'homme et la nature. Il faut donc éviter les «programmes d'urgence» destinés, soit à extraire toujours plus de combustibles fossiles, alors que les réserves s'épuisent, soit à construire des centrales nucléaires sans tenir compte des aléas possibles. Au contraire, il faut se consacrer à des recherches approfondies sur l'utilisation accrue d'autres sources d'énergie non dangereuses. Il faudrait encourager la décentralisation de la production et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables. Un effort prolongé est nécessaire pour développer une agriculture de haut rendement, qui ne dépende pas des combustibles fossiles.

L'IUCN ne peut guère rester indifférente aux politiques en matière d'énergie, si elle veut jouer le rôle qui est le sien dans la conservation de la nature. Mais on ne peut attendre d'elle qu'elle entreprenne des travaux d'expertise sur les aspects techniques et industriels du développement de l'énergie, car cela détournerait des ressources, en argent et en hommes, de leur tâche première de conservation de la nature. Le rôle de l'IUCN réside plutôt dans l'évaluation des conséquences que les politiques en matière d'énergie peuvent avoir sur la société et l'environnement, et dans une intervention active dans les domaines où l'avenir de l'homme et de la nature risque d'être compromis. Par conséquent, le rôle de l'IUCN est de s'attacher, en se fondant sur toutes les études disponibles, à avoir une vision d'ensemble des questions d'énergie, qui lui permettra d'établir des critères qui serviront de références pour la résolution des problèmes d'énergie locaux, quand ils affectent la conservation de la nature.

### 54<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'IUCN à Morges

Le Conseil exécutif de l'IUCN a tenu sa session annuelle de trois jours à Morges, du 8 au 10 mai 1974.

Le Conseil exécutif, après avoir longuement discuté de la structure, des fonctions et des activités des six commissions de l'IUCN, a décidé de créer un groupe de travail spécial chargé d'étudier ces questions de manière approfondie. Le Président a reçu pleins pouvoirs pour former le groupe, qui devra terminer ses travaux et son rapport avant la 12<sup>e</sup> Assemblée générale, qui aura lieu en 1975. Le rapport sera examiné par le Conseil exécutif, et les modifications qui pourraient être recommandées seront portées devant l'Assemblée générale.

Le champ d'action et les objectifs prioritaires du programme de l'UICN ont également été examinés. Le Conseil a conclu que l'UICN doit continuer de considérer la conservation de la nature et des ressources naturelles comme son objectif fondamental. Il a cependant reconnu qu'il ne faut pas adopter une optique trop étroite, et qu'afin de donner leur juste mesure aux activités de l'UICN, il faut les replacer dans un contexte plus général; cela n'implique pas un changement radical qui ferait de l'UICN une organisation travaillant à tous les problèmes de l'environnement.

Le Conseil a décidé de former un groupe de travail qui définira la position de l'UICN sur l'énergie, en s'attachant particulièrement aux répercussions des différentes sources d'énergie sur l'environnement, et à la conservation de l'énergie.

Il a en outre approuvé la coopération de l'UICN avec le Comité scientifique pour les problèmes de l'environnement (SCOPE), pour un projet destiné à déterminer et analyser les questions de politiques d'environnement à l'échelle internationale, et à examiner quelles seraient les conséquences d'autres solutions apportées à ces problèmes.

Le Conseil a réaffirmé la position de l'UICN prise lors de la réunion de la Commission baleinière internationale (IWC) en 1973 (voir le Bulletin vol. 4, N° 8, p. 29, concernant le moratoire de dix ans sur la chasse à la baleine et la nécessité d'intensifier les efforts de recherche. Il a approuvé une déclaration destinée à l'IWC qui «déplore vivement les agissements de deux membres de l'IWC qui, se fondant sur la règle des quatre-vingt-dix jours, ne tiennent aucun compte des trois principaux accords de conservation pris à la réunion, bafouant ainsi les recommandations du Comité scientifique de l'IWC, ainsi que la décision majoritaire de l'IWC elle-même...» Le Conseil exécutif considère que cette attitude remet en question l'efficacité de la Commission baleinière internationale.

Le Conseil a étudié les arrangements à prendre pour la 12<sup>e</sup> Assemblée générale, qui se tiendra au Zaïre du 7 au 19 septembre 1975, ainsi que le programme provisoire de la 13<sup>e</sup> Réunion technique, qui aura pour thème «Conservation de la nature et prise de décision». Le programme comporte sept sujets généraux: les parcs nationaux et les espèces menacées, les forêts tropicales humides, les ressources de la mer, les sources d'énergie, la nourriture et l'eau, des styles de vie différents, les décisions sur le développement. Tous ces thèmes seront analysés en fonction de leur rapport avec la conservation de la nature.

De plus amples informations sur l'Assemblée générale et la Réunion technique (arrangements pris pour les participants, détail des programmes), seront bientôt annoncées, et paraîtront dans un prochain Bulletin.

Le Conseil exécutif a également passé en revue quelques-uns des plus importants projets communs de l'UICN et du WWF. Ils ont pour la plupart été discutés récemment dans le Bulletin, et sont mentionnés ailleurs dans le présent numéro.

Les demandes d'adhésion ont été approuvées (voir ci-après).

Par ailleurs, le Conseil a examiné la coopération avec plusieurs organisations, et a entendu des rapports de représentants de l'UNESCO, de la FAO, du PNUE, du Conseil de l'Europe, du CIPO, du CIUS – y compris le CSPBI, l'UGI, et le SCOPE – ainsi que des représentants du Secrétariat international pour les services volontaires (SISV), et du Fonds mondial pour la nature (WWF). Enfin, le Conseil a fait le point sur le futur siège commun de l'UICN et du WWF à Genève, dont la construction est retardée du fait des restrictions touchant les bâtiments non destinés à l'habitation, et il a discuté le rapport financier annuel et les collectes de fonds.

Le 6 mai dernier, quelques jours avant la réunion, une séance *ad hoc* sur les questions d'énergie s'était tenue au Manoir, à Saint-Prex. C'est le rapport des experts qui a servi de base de discussion au Conseil exécutif, et a entraîné la décision selon laquelle le Secrétariat créera un groupe de travail qui doit préparer la déclaration sur l'énergie mentionnée plus haut. Ce groupe n'a pas encore été formé.

Au moment où le Conseil exécutif se réunissait, une séance du Groupe de spécialistes des baleines de la Commission du service de sauvegarde avait lieu à Morges; elle fut immédiatement suivie par une réunion de la FAO relative aux baleines. Les recommandations du Groupe de spécialistes des baleines font l'objet d'un autre article du présent Bulletin.

## La Nouvelle-Zélande adhère à l'UICN

La Nouvelle-Zélande a annoncé qu'elle adhérerait aux statuts de l'UICN. Elle devient ainsi le 37<sup>e</sup> Etat membre, et le 3<sup>e</sup> Etat à se joindre à l'Union cette année.

## Demandes d'adhésion approuvées

Le Conseil exécutif a approuvé, le mois de mai dernier, les demandes d'adhésion suivantes:

### Organisations nationales non gouvernementales:

Fonds mondial pour la nature du Japon, Japon.

Tall Timbers Research Station, Floride, Etats-Unis.

Zoological Society of Buffalo, New York, Etats-Unis.

### Organisations internationales non gouvernementales:

Confédération mondiale des activités subaquatiques, Paris, France.

### Agences gouvernementales:

Bureau national de la protection de la nature, Hongrie.

Environmental Protection Service, Israël.

Ministère du développement économique, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Canada.

### Organisations affiliées:

Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques, Genève, Suisse.

Tasmanian Environment Service, Hobart, Tasmanie.

The Department of Geography and Earth Sciences, Chancellor College, Université de Malawi, Zomba, Malawi.

## Activités du programme

### Priorité accordée aux forêts tropicales humides

Le WWF a décidé de lancer, en 1975, une importante campagne de collecte de fonds, destinée à financer les projets prévus dans les zones de forêts tropicales humides. L'UICN et le WWF préparent conjointement un programme intégré qui sera examiné par le Comité de conservation du WWF, lors de sa réunion en octobre 1974.

Les projets prévoient la création de nouveaux parcs nationaux et réserves, et l'amélioration des régions protégées déjà existantes, ainsi que des mesures de conservation spécifiques concernant d'importants groupes d'animaux, comme les primates, qui vivent dans ces régions. Les personnes qui désirent soumettre des projets au Comité doivent le faire sans délai.

### Parcs nationaux et développement rural en Amérique centrale

Donnant suite à la recommandation N° 7 de la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux, qui préconise la création d'un système régional de parcs nationaux et autres aires protégées en Amérique centrale, un projet a été élaboré avec l'assistance du PNUE, de la FAO, de l'UNESCO, du Rockefeller Brothers Fund et du WWF. Ce projet doit étudier les systèmes de parcs nationaux existant dans cette région, mettre au point un mode de coopération régionale et utiliser le grand intérêt culturel et le paysage remarquable dont bénéficie cette région, comme fondement du développement rural.

Selon l'accord passé avec l'UICN, c'est le Centre des Sciences tropicales de Costa Rica qui se chargera de l'étude des parcs et réserves et de l'organisation d'une réunion, du 2 au 9 décembre 1974, entre les organismes des pays concernés: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

La FAO, assistée du PNUD, participera au projet; l'UNESCO s'attachera plus particulièrement aux monuments culturels et aux ressources s'y rattachant.

### Subvention du Rockefeller Brothers Fund

L'UICN a reçu du Rockefeller Brothers Fund, une subvention de 50 000 dollars qui permettra d'étendre la portée du projet. M. Howard Prowse – écologiste américain et planificateur de parcs – a été nommé consultant.

Il contribuera à l'étude des parcs nationaux, et à la préparation de la réunion de décembre. Il doit par ailleurs jeter les

bases d'un projet de programme à long terme, destiné à mettre en place l'infrastructure nécessaire au tourisme et au développement rural relatifs aux parcs nationaux.

Les différents groupes qui travaillent au projet estiment que de nombreux emplois pourraient être créés, en mettant à profit le vaste patrimoine culturel et naturel dont bénéficie la région.

#### Projets de recherche prioritaires sur les baleines

Le Groupe de spécialistes des baleines de la Commission du service de sauvegarde de l'UICN, réuni les 6 et 7 mai à Morges, a défini les objectifs prioritaires de recherche, concernant la sauvegarde des baleines, et a retenu sept projets dont ils vont examiner le financement.

Un certain nombre de biologistes du monde entier, qui font des recherches sur les baleines, avaient été invités à soumettre leurs projets au Groupe.

Les sept projets envisagés sont les suivants: deux études sur le dauphin fluvial de l'Indus, que l'on croit menacé du fait des modifications de son environnement naturel; une étude sur le dauphin franciscain vivant au large des côtes uruguayennes, qui se prend dans les filets destinés aux requins et que cette pêche met en danger; trois études sur les grandes baleines déjà protégées par les réglementations de la Commission internationale des baleines — l'une porte sur les baleines franches du sud qui vivent au large des côtes ouest de l'Australie, une autre sur la mégaptère dans la même région (toutes deux font l'objet d'études aériennes), et, enfin, une troisième, conduite à partir d'un bateau, est consacrée au rorqual bleu de la région du Spitzberg. Ces espèces ont fait l'objet d'un moratoire pendant un certain nombre d'années, et par conséquent n'ont pas été accessibles pour étude. Il est cependant important de savoir si leur nombre s'accroît du fait des mesures de protection, et cela peut se faire plus aisément par des études aériennes ou menées à bord de bateaux.

Enfin, le septième projet prévoit la mise au point d'un moyen de repérage extérieur visible sur les grandes baleines.

Le Groupe de spécialistes a estimé que, si la préparation d'un guide pour étudier sur place les baleines et les cétacés en captivité est importante, elle n'est toutefois pas un objectif absolument prioritaire.

Onze membres du Groupe, représentant huit pays, assistaient à la réunion, ainsi que des observateurs de la FUPA, de la SIPA, du PNUE, de la FAO, du WWF, et du Hirnanatomisches Institut, de Berne. Le professeur Nishiwaki, de l'Institut de recherches océaniques de l'Université de Tokyo, présidait la réunion.

#### Comité des plantes menacées

Lors de sa réunion à Morges les 7 et 8 mai 1974, la Commission du service de sauvegarde a approuvé la création d'un Comité des plantes menacées, qui aura charge d'analyser les divers facteurs qui menacent de plus en plus les communautés et les espèces végétales.

Le professeur Heslop-Harrison, Directeur du Jardin Botanique Royal de Kew, assumera la présidence du Comité, dont le rôle sera d'établir des groupes de travail régionaux fondés, dans toute la mesure du possible, sur le découpage des zones végétales, et des groupes de spécialistes qui s'occuperont des régions où les espèces présentent un intérêt particulier, ou sont spécialement menacées.

Parmi les travaux que le Comité devra entreprendre, on peut citer: l'identification et la définition des dangers qui menacent la survie d'espèces particulières, de groupes de plantes ou de flores dans le monde entier, ainsi que la préparation d'une documentation relative à ces menaces, assortie de propositions d'actions de conservation. Le Comité donnera ses conseils lors de l'élaboration du volume du *Red Data Book* consacré aux plantes.

#### Publication par l'UICN de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux pour l'année 1974

L'édition de 1974 de la *Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues*, a été publiée en mai 1974, et sa distribution aux membres est actuellement en cours. La présente édition adopte la même présentation simplifiée que

celle de 1973. Les aires protégées incluses dans la Liste ont été sélectionnées par J. I. Nicol (Canada), Président de la Commission internationale des parcs nationaux, Kai Curry-Lindahl (PNUE), Raymond F. Dasmann (Secrétariat de l'UICN), Jean-Paul Harroy (Belgique), P. H. C. Lucas (Nouvelle-Zélande) et Kenton R. Miller (FAO).

Une autre publication est actuellement en cours de préparation: le *Répertoire mondial des parcs nationaux et autres aires protégées*; il fournira une information détaillée sur les parcs mentionnés dans la Liste des Nations Unies, et sur de nombreuses autres régions protégées.

#### Renzo Videsott

Le professeur Renzo Videsott, membre du premier et du deuxième Conseil exécutif de l'UICN, et Directeur du Parc national de Gran Paradiso pendant plusieurs années, est décédé le 4 janvier 1974.

Comptant parmi les plus éminents défenseurs de la nature en Italie, le professeur Videsott avait commencé ses activités dans ce domaine en 1944: nommé professeur de médecine vétérinaire à l'Université de Turin, il avait entrepris de sauvegarder l'ibex des Alpes à une époque particulièrement difficile. On lui doit d'avoir sauvé cette espèce menacée, et, après la guerre, d'avoir réorganisé le Parc national de Gran Paradiso et de l'avoir rendu célèbre dans le monde entier.

En 1972, le Fonds mondial pour la nature italien (*Associazione Italiana per il Fondo Mondiale per la Natura*), lui consacrait un livre intitulé *Una vita per la Natura*.

La mémoire du professeur Videsott restera longtemps vivante dans la postérité pour les nombreux services qu'il a rendus dans le domaine de la protection de la faune sauvage.

#### Etude sur les habitats marins d'importance vitale

Un projet commun de l'UICN et du WWF sur l'identification des habitats marins d'importance vitale, est actuellement réalisé sous la direction de M. G. Carleton Ray, de l'Université Johns Hopkins. C'est une première mesure destinée à conserver des échantillons représentatifs d'écosystèmes marins.

Le projet offrira une base permettant de conserver de manière plus efficace les environnements côtiers et marins essentiels à la survie d'espèces et de communautés biotiques.

La première phase comporte la mise au point d'un système de classification des biomes, des provinces et des habitats biotiques, dont la première ébauche sera soumise à la discussion en juillet ou en août 1974.

Dans le même temps, des directives provisoires quant à la protection, l'aménagement des zones marines protégées, et leur utilisation par le public, sont en cours d'élaboration.

Le projet prévoit en outre de rassembler les données sur les habitats marins, actuellement en possession de diverses agences, en différents endroits, et de les utiliser pour appuyer les propositions d'action de conservation.

Les habitats représentatifs des biomes côtiers ou marins, et ceux qui sont rares, menacés, ou fragiles, seront tout spécialement considérés; de même que les vertébrés marins à respiration externe tels que tortues, crocodiliens, et mammifères marins, en vue de localiser les habitats marins essentiels à leur survie. Cette étude préliminaire permettra de sélectionner les zones nécessitant de toute urgence une étude approfondie qui devrait entraîner l'application de mesures de conservation.

#### Livre vert des sites remarquables

Le 21 mai 1974, le groupe international chargé de l'établissement du Livre vert des sites remarquables (voir Bulletin vol. 4, N° 7, p. 26), s'est réuni au Manoir à Saint-Prex (près de Morges). Trente sites ont été retenus, tandis que vingt autres ont été provisoirement sélectionnés.

Les feuilles descriptives de ces paysages devraient être prêtes pour la publication à la fin de 1974.

Le groupe s'est tout d'abord consacré aux seuls paysages européens à titre expérimental, pour la mise au point d'une méthodologie adéquate et pour la définition de critères de sélection, mais le but envisagé est d'étendre cette première expérience à l'échelle mondiale. En outre, le Livre vert servira de base pour les activités locales de conservation.

## Publication des procès-verbaux de la Conférence sur les parcs nationaux

Les procès-verbaux de la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux ont été publiés en langue anglaise, et peuvent être commandés auprès du Secrétariat de l'UICN à Morges. Ce livre relié, de 504 pages, est vendu au prix de 10 dollars. Il est en cours de publication en français et en espagnol.

## Etude sur le chat d'Iriomoté

Le professeur Leyhausen, Président du Groupe de spécialistes des chats (CSS), vient de terminer une nouvelle étude sur le chat d'Iriomoté, qui a été financée par le WWF international, le WWF du Japon, le Gouvernement japonais, la Société géographique nationale, et la Société de préservation de la faune. L'étude a montré que ce chat a une aire de distribution plus étendue qu'on ne le pensait jusqu'à présent, et qu'il est plus solitaire. On a donc corrigé les estimations précédentes, et porté à 150, le nombre d'animaux adultes. Cette espèce, quoique très vulnérable, est considérée malgré tout comme viable.

## Notes sur la conservation

### L'Australie devient partie à la Convention sur les zones humides

L'Australie a signé la Convention internationale sur la conservation des zones humides et de la sauvagine (Ramsar, 1971), sans assortir sa signature de réserves quant à la ratification. Elle est ainsi la sixième nation à signer la Convention, et la première à devenir partie à la Convention.

Au moment de la signature, l'Australie a annoncé que la *Cobourg Peninsula Wildlife Sanctuary and Flora and Fauna Reserve* sera inclus dans la Liste des zones humides d'importance internationale, établie aux termes de la Convention.

La Convention entrera en vigueur quatre mois après que sept Etats seront devenus parties, soit par signature sans réserves quant à la ratification, soit par ratification, ou encore par accession.

### Les loups d'Europe

Depuis trois ans, MM. Luigi Boitari (Italie) et Erik Zunien (Suède), effectuent des recherches sur le nombre et les mœurs des loups dans le Parc national des Abruzzes en Italie. Au mois d'avril, à ces études s'est ajoutée une opération qui a obtenu plein succès: trois loups ont été capturés, et on leur a fixé un émetteur à très haute fréquence permettant la localisation. Cette opération a été conduite avec l'aide de M. Don Mech, qui a mis au point l'appareil au cours de ses études sur le loup au Canada. Des rapports récents indiquent que les appareils fonctionnent encore mieux que prévu et permettent aux observateurs de suivre les déplacements des trois animaux sans difficultés. On a obtenu ainsi des indications précieuses sur les distances et les secteurs qu'ils ont parcourus, et sur les contacts qu'ils ont eu avec la faune. Deux membres du personnel du Parc apprennent à utiliser l'appareil. La conservation du loup en Italie a été renforcée récemment par un arrêté gouvernemental, qui prolonge l'interdiction de chasser le loup pendant une nouvelle période de trois ans.

### Le Venezuela interdit la chasse, et examine la politique de gestion des terres de la région amazonienne

Toute activité sportive de chasse est interdite au Venezuela pendant deux ans depuis avril 1974, à la suite d'un récent décret signé par le nouveau Ministère de l'agriculture, qui a invoqué «la diminution préoccupante de la faune sauvage», et a souhaité «le renforcement de la recherche scientifique en vue d'aboutir à des mesures de conservation mieux adaptées, et à des pratiques plus sages concernant les animaux sauvages».

Par ailleurs, une commission, formée par le nouveau gouvernement, apportera son assistance au CODESUR, important organisme semi-autonome qui s'occupe depuis des années de la mise en valeur d'un vaste territoire, au sud de l'Orénoque. Presque toute cette zone est couverte de forêts tropicales humides sur des sols très pauvres; sa faible population est composée pour la majeure partie d'Indiens de la forêt. La région est dotée de paysages grandioses.

## Troisième Conférence interparlementaire sur l'environnement

Des parlementaires de 48 assemblées nationales se sont réunis au Centre de Conférences Kenyatta à Nairobi, du 8 au 10 avril 1974, pour faire le point sur les mesures prises au cours d'un certain nombre de réunions internationales sur l'environnement, et pour veiller à la mise en œuvre effective des décisions. La réunion s'intitulait: «Action internationale: réalisations et problèmes».

La documentation utilisée au cours de cette rencontre constituera un guide précieux pour les nombreux organismes concernés par l'action entreprise par les gouvernements, en vue de répondre aux problèmes de l'environnement.

La Conférence, pour sa part, a voté des résolutions demandant aux gouvernements d'agir promptement sur des questions d'intérêt particulier, et a convié les parlementaires à réclamer instamment leur mise en œuvre.

Le procès-verbal de la Conférence, documentation comprise, sera publié par E. Schmidt Verlag, Berlin.

## La Norvège institue des parcs nationaux, des réserves et des sanctuaires au Svalbard

Trois parcs nationaux, deux réserves naturelles et quinze réserves ornithologiques ont été institués au Svalbard, par Décret royal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973. La région protégée représente un total de 27 000 km<sup>2</sup>.

Le Parc national du Spitzberg méridional s'étend entre les terres de Wedel Jarlsberg, de Torell, et de Sørkapp, et inclut les eaux territoriales limitrophes. Le Parc national Forlandet comprend Prins Karls Forland et les eaux adjacentes. Le Parc national du Spitzberg du nord-ouest comprend Moffen, Reinsdyrflya, la terre d'Albert I<sup>er</sup> et la terre d'Haakon VII.

Toutes ces aires bénéficient d'une protection très stricte. Les travaux de construction (avec quelques exceptions mineures), les forages, les puits de pétrole, les mines, les carrières ainsi que toutes autres activités susceptibles de déranger le sol ou de troubler l'environnement sont spécifiquement exclus.

## Emission de monnaies «Sauver la nature»

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue à Londres le 10 juin 1974, S.A.R. le duc d'Edimbourg et S.A.R. le prince des Pays-Bas ont annoncé qu'une série sans précédent de monnaies à cours légal allait être frappée par 24 pays, sous l'égide de l'UICN et du WWF. Chacun des 24 pays doit frapper une pièce d'or et deux d'argent représentant des animaux locaux, dont certains sont en voie d'extinction. C'est la première fois dans l'histoire de la numismatique, que plusieurs gouvernements battent monnaie en s'inspirant du même thème, et en utilisant les mêmes dimensions et les mêmes spécifications.

En plus des pièces mises en circulation, un nombre limité de pièces sera vendu aux numismates, et le produit de la vente financera les activités de conservation entreprises par ces Etats, et par l'UICN et le WWF.

Le Royal Mint, de Londres, a été chargé de frapper toutes les pièces. Les Etats participant à l'opération, ainsi que l'UICN et le WWF, ont fait appel à Spink & Son Ltd, numismates de réputation mondiale, comme conseillers et distributeurs.

La part du produit de la vente qui reviendra à l'UICN et au WWF servira à créer un fonds de dotations qui financera les futures opérations de conservation.

Pour plus ample information, et pour les commandes, écrire à *Spink & Son Ltd., 5, 6 and 7 King Street, St. James's, London SW 1*, à partir d'octobre 1974 pour les six premiers pays à frapper les pièces de la collection: Costa Rica, Indonésie, Maurice, Népal, Tanzanie et Thaïlande. Six autres pays seront annoncés chaque année.

## BULLETIN UICN

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco. Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.